



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 108/2025
SÉANCE N° 4 DU 6 OCTOBRE 2025

COMPTE-RENDU ANNUEL À LA COLLECTIVITÉ 2024 (CRACL) – MURAT

À la date mentionnée ci-dessus, le conseil communautaire, légalement convoqué le 30 septembre 2025, conformément au code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance ordinaire, à dix-huit heures, à l'hôtel communautaire, sous la présidence de Monsieur Florian Bercault, Président.

Étaient présents

Sébastien Destais (jusqu'à 20 h 18), Christian Lefort, Gwenaël Poisson, Jean-Marc Coignard (à partir de 18 h 24), Damien Richard, Loïc Broussey, Patrick Péniguel, Jocelyne Richard, Jérôme Allaire (jusqu'à 20 h 15), Jean-Louis Deulofeu, Isabelle Fougeray, Nicolas Deulofeu, Florian Bercault, Isabelle Eymon, Bruno Bertier, Patrice Morin, Antoine Caplan, Camille Pétron, Éric Paris, Béatrice Ferron, Geoffrey Begon, Caroline Garnier, Bruno Fléchard, Nadège Davoust, Georges Poirier, Céline Loiseau, Guillaume Agostino, Marjorie François, Georges Hoyaux, Ludivine Leduc, Marie-Laure Le Mée Clavreul (à partir de 18 h 39), Kamel Ogbi, Christine Droguet (à partir de 18 h 39), Noémie Coquereau, Henri Renié (jusqu'à 19 h 31), Samia Soultani, Marie-Cécile Clavreul, Vincent D'Agostino, Chantal Grandière, François Berrou, Nicole Bouillon (à partir de 18 h 50), Jean-Pierre Thiot, Anne-Marie Janvier, Bernard Bourgeois, Sylvie Vielle (à partir de 18 h 35), Guy Toquet, Christine Dubois (à partir de 18 h 39 et jusqu'à 20 h 16), Julien Brocaïl, Vincent Paillard, Mickaël Marquet (à partir de 19 h 05), Éric Morand, Éric Lemoine, Fabien Robin, Yannick Borde, Pierre Besançon, Louis Michel, Marcel Blanchet, Dominique Gallacier (jusqu'à 20 h 30) et Michel Rocherullé (jusqu'à 19 h 58).

Étaient absents ou excusés

Annette Chesnel, Lucie Chauvelier.

Étaient représentés

Anthony Roullier a donné pouvoir à Vincent Paillard, Fabienne Le Ridou a donné pouvoir à Jean-Marc Coignard, Jean-Bernard Morel a donné pouvoir à Jocelyne Richard, Hervé Lhotellier a donné pouvoir à Damien Richard, Marie Boïsgontier a donné pouvoir à Bruno Fléchard, Paul Le Gal-Huamé a donné pouvoir à Ludivine Leduc, Sébastien Buron a donné pouvoir à Marie-Laure Le Mée Clavreul, Henri Renié a donné pouvoir à Samia Soultani (à partir de 19 h 31), James Charbonnier a donné pouvoir à Vincent D'Agostino, Pierrick Guesné a donné pouvoir à Chantal Grandière, Christine Dubois a donné pouvoir à Nadège Davoust (à partir de 20 h 16), Gérard Travers a donné pouvoir à Sébastien Destais, Corinne Segretain a donné pouvoir à Yannick Borde, Christelle Alexandre a donné pouvoir à Pierre Besançon, Olivier Barré a donné pouvoir à Marcel Blanchet, Michel Paillard a donné pouvoir à Bernard Bourgeois.

David Cardoso est représenté par Éric Lemoine (suppléant).

Isabelle Fougeray et Christian Lefort ont été désignés secrétaires de séance.

Liste des délibérations affichée et mise en ligne : le 8 octobre 2025

CONSEIL COMMUNAUTAIRE 6 OCTOBRE 2025

COMPTE-RENDU ANNUEL À LA COLLECTIVITÉ LOCALE 2024 (CRACL) – MURAT

Rapporteur : François Berrou

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1523-2, L2121-29 et L5211-1,

Vu les dispositions des articles L300-1, L300-4 et L300-5 du Code de l'urbanisme,

Vu la délibération n° 80/2007 du conseil communautaire du 27 septembre 2007,

Vu le cahier des charges de la convention pour la concession d'aménagement signée le 2 juin 2008, et notamment son article 12,

Vu le compte-rendu financier annuel à la collectivité présenté par Laval Mayenne Aménagements pour l'année 2024 dans le cadre de cette opération,

Considérant que les sociétés titulaires de concessions d'aménagement au sens de l'article L300-5 du code de l'urbanisme doivent fournir chaque année à la collectivité un compte-rendu financier comportant notamment le bilan prévisionnel actualisé des activités, le plan de trésorerie actualisé faisant apparaître l'échéancier des recettes et des dépenses, ainsi que le tableau des acquisitions et cessions immobilières réalisées pendant la durée de l'exercice,

Que ces documents doivent être soumis à l'examen de l'assemblée délibérante de la collectivité,

Après avis favorable de la commission ressources,

Sur proposition du bureau communautaire,

DÉLIBÈRE

Article 1er

Le conseil communautaire approuve le compte-rendu financier présenté par Laval Mayenne Aménagements pour l'exercice 2024 dans le cadre de l'opération d'aménagement Murat à Laval, qui lui a été concédée par la Communauté d'agglomération de Laval.

Article 2

Le Président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

Article 3

Le Président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Le Président,

Signé : Florian Bercault